

AP SERVICES

249 rue des voiliers

34280 LA GRANDE-MOTTE

LIASSE FISCALE 31/12/2022 IS / RN

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' shape with a vertical line through the center.

Désignation de l'entreprise :		AP SERVICES												1 2					
Adresse de l'entreprise		249 rue des voiliers 34280 LA GRANDE-MOTTE												Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		5 1 8 6 7 6 7 9 6 0 0 0 2 3												Néant ☐ *					
														Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 2			
														Brut		Amortissements, provisions		Net	
														1		2		3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB												AC				
		Frais de développement *	CX												CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF												AG		2 832		
		Fonds commercial (1)	AH												AI		373 357		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ												AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL												AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN												AO				
		Constructions	AP												AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR												AS		24 858 246		
		Autres immobilisations corporelles	AT												AU		83 426 12 892		
		Immobilisations en cours	AV												AW				
		Avances et acomptes	AX												AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS												CT				
		Autres participations	CU												CV		10 200 10 200		
		Créances rattachées à des participations	BB												BC				
		Autres titres immobilisés	BD												BE				
Prêts		BF												BG					
Autres immobilisations financières *		BH												BI		800 800			
TOTAL (II)		BJ												BK		508 611 111 116 397 494			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL												BM		7 082 7 082		
		En cours de production de biens	BN												BO				
		En cours de production de services	BP												BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR												BS				
		Marchandises	BT												BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV												BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX												BY		423 954 11 536 412 417		
		Autres créances (3)	BZ												CA		18 129 18 129		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB												CC				
		Valuers mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD												CE		193 023 193 023		
	DIVERS	Disponibilités	CF												CG		75 076 75 076		
		Charges constatées d'avance (3)*	CH												CI		364 364		
	TOTAL (III)		CJ												CK		717 628 11 536 706 092		
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																
Primes de remboursement des obligations (V)		CM																	
Écarts de conversion actif *		CN																	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO												1A		1 226 239 122 653 1 103 586			
Renvoi : (1) Dont droit au bail :														CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Chaise de réserve de propriété : *		Immobiliations :												Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		AP SERVICES		Néant ☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....255 000.....)	DA	255 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * Ej)	DG	47 150	
	Report à nouveau	DH	215 514	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	98 613	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	641 076	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 191	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	228 491	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 298	
	Dettes fiscales et sociales	DY	182 517	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	38 014	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	462 510		
Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 103 586		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	462 510	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AP SERVICES

249 rue des voiliers

34280 LA GRANDE-MOTTE

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 103 586,39 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 98 612,51 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/07/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 255 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	25500	10,00	255 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	25500	10,00	255 000

4.2 - Etat des dettes = 462 510

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 191	1 191		
Dettes financières diverses	228 491	228 491		
Fournisseurs	12 298	12 298		
Dettes fiscales & sociales	182 517	182 517		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	38 014	38 014		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	462 510	462 510		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 71 142

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	4 261
Fournisseurs	10 120
Dettes fiscales & sociales	56 761
Autres dettes	
TOTAL	71 142

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 113 878**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 113 878	100,00 %
TOTAL	1 113 878	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 364

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat es d'avance(48600000000)	364
TOTAL	364

8.2 - Charges à payer = 71 142

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes financières diverses :	4 261
Interets compte courant associe(45880000000)	4 261
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	10 120
Fournisseurs - factures non parvenues(40810000000)	10 120
Dettes fiscales et sociales :	56 761
Provision congés payés(42820000000)	44 218
Charges sociales / congés payés(43820000000)	8 559
Etat - charges à payer(44860000000)	3 985
TOTAL	71 142

AP SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 255 000 euros
Siège social : 249 rue des Voiliers
34280 LA GRANDE MOTTE
518 676 796 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 98 613 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	98 613 euros
A la réserve légale	700 euros

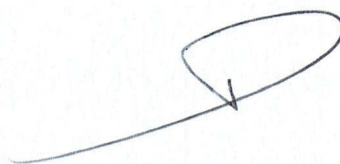
Solde	97 913 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	215 514 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	313 427 euros
A titre de dividendes aux associés	50 000 euros
Dont	
Dividendes nets à verser	49 999 euros
Prélèvements sociaux	0,34 euros
Prélèvements forfaitaires fiscaux	0,26 euros
Soit 1,96 euros, net de prélèvements sociaux par part	
Le solde	263 427 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 263 427 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 49 998 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 26 juin 2023.



L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

100 003,92 euros, soit 3,92 euros bruts par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 3,92 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

50 001,96 euros, soit 1,96 euros bruts par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1,96 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme,
La Gérance**

